

DECISION DG n° 2019 - 255

du **10 MAI 2019** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «*Renforcement des mesures de réduction des risques liés à l'exposition in utero aux antiépileptiques*» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n°2019- 238 du **25 AVR. 2019** portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire «*Renforcement des mesures de réduction des risques liés à l'exposition in utero aux antiépileptiques*» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «*Renforcement des mesures de réduction des risques liés à l'exposition in utero aux antiépileptiques*» pour une durée de 6 mois à compter de la date de la présente décision :

Monsieur ABRAMOVICI (Francis)
Monsieur BOUQUET (Sylvain), en qualité de Président
Madame DE WULF (Anne-Sophie)
Madame DUGAST (Pascale)
Madame LACROIX (Isabelle)
Monsieur PETIT (Jérôme)
Madame QUIRINS (Marion)

Article 2 : Le Directeur des médicaments en neurologie, psychiatrie, anesthésie, antalgie, ophtalmologie, stupéfiants, psychotropes et médicaments des addictions est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **10 MAI 2019**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général